



Article 700 bénéficiant au perdant

Par **seastem**, le **06/08/2016** à **16:24**

Bonjour,

Comme le sujet l'indique, la cour d'appel vient de faire bénéficier l'article 700 au "perdant".

En effet, après avoir gagné en première instance une somme tout à fait insuffisante en dédommagement d'une faute d'un avocat, j'ai fait appel de la décision en arguant une erreur de calcul des sommes dues et l'absence des intérêts moratoires.

La cour d'appel est revenu sur le fond en m'accordant la somme manquante, en négligeant aussi les intérêts moratoires mais, surprenant, alloue le bénéfice de l'article 700 à mon ancien avocat pourtant défaillant.

Question : peut-on être "gagnant/perdant" en même temps devant une cour d'appel ?

Merci beaucoup beaucoup pour les réponses que j'obtiendrais.

Un recours en cassation est fortement envisagé.